



Faculté de droit Université de Montréal

Bourse Madinina – 1^{er} cycle

Réципиентаire : Étudiant inscrit à temps plein dans un programme de baccalauréat en droit et être membre d'une Première Nation ou Inuit (preuve à l'appui) ou être un.e étudiant.e noir.e (en alternance)

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 2 400 \$

Présentation

Madinina est le surnom de la Martinique et est dérivé du nom que lui donnaient les Kali'na, peuple autochtone que les Français appelèrent Caraïbes, à l'époque de Christophe Colomb. La colonisation française de l'île, qui débute en 1635, est fondée sur les souffrances et l'exploitation du travail d'esclaves noirs arrachés à l'Afrique. En 1658, les Français massacrent les Caraïbes de la Martinique, qui perdent ainsi les derniers territoires qui leur y étaient réservés.

La création de la Bourse Madinina s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le racisme systémique au Québec. Cette bourse vise à offrir une aide financière aux étudiant.e.s en droit autochtones et noir.e.s, et ce, en alternance à chaque année. Le donateur souhaite que les réципиентаires utilisent les connaissances et les habiletés que la Bourse les aidera à acquérir pour combattre le racisme sous toutes ses formes et bâtir un Québec juste et équitable pour tous.

Conditions de recevabilité

. être inscrit à temps plein au programme de baccalauréat en droit

et

. être membre d'une Première Nation ou Inuit (preuve à l'appui) ;

ou

. être un.e étudiant.e noir.e ;

Critères d'attribution

. démontrer la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de poursuivre des études en droit avec succès ;

. démontrer par ses actions son engagement antiraciste et en faveur de l'égalité.